

Objet : Désignation du Secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2022

Rapporteur : Monsieur le Président.

N° 2022-09-26-D485

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Louis MONTARNAL, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,



18 SEP 2022

~~Par déléation~~
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Modification exceptionnelle du lieu
de réunion.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26 –D486

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que : « L'organe délibérant se réunit au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres » ;

Vu la délibération n°2017-02-13-D35 du 13 février 2017, approuvant le lieu du Conseil communautaire à la salle de la gare – avenue de la gare – 12500 Espalion ;

Vu la délibération n°2019-04-15-D58 du 15 avril 2019, approuvant les statuts de la Communauté de communes ;

Le Conseil peut donc se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la Communauté, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires, et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

En raison de l'indisponibilité de la salle de réunion habituelle, soit la salle de la gare à Espalion, il est donc proposé à l'assemblée que le Conseil de communauté se réunisse exceptionnellement au centre vacances : « Les Portes des Monts d'Aubrac » situé, 3 impasse Henri Dunant - 12500 Espalion.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lieu de réunion du Prochain Conseil de communauté et le fixe exceptionnellement au centre de vacances : « Les Portes des Monts d'Aubrac » situé : 3 impasse Henri Dunant - 12500 Espalion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 28 SEP. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par **délégation**
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Procès-Verbal du
Conseil Communautaire du jeudi 28 juillet
2022.**

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D487

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 28 juillet 2022.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du jeudi 28 juillet 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**



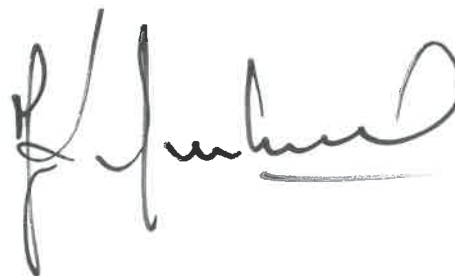
**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Compte Rendu des décisions du
Président, prises par délégation du Conseil.

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D488

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAE GHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALÉRY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le précédent Conseil, jusqu'au 20 ~~septembre~~ 2022 (date d'envoi de convocation), telles que mentionnées ci-après :

2022-DP-37	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Philippe HENDRIKS - Activité : Chef de projet énergies renouvelables.
2022-DP-38	Avenants Marché de travaux Construction maison médicale intercommunale à Saint-Côme d'Olt (lots n°02 à n°10; lots n°12 à n°14 et n°16).
2022-DP-39	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Etienne MAYNIER - Activité : Informaticien indépendant.
2022-DP-40	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Charles-Emmanuel PRIEUR - Activité : Avocat.
2022-DP-41	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention d'adhésion aux services du Pôle Économique avec l'entreprise OCCI'TECH - Activité : Achat, vente et conseils en produits de haute technologie électroménagers et produits scientifiques.

2022-DP-42	Signature d'une convention d'adhésion aux services du Pôle Économique avec Mme DOS SANTOS Marie Hélène - Activité : Coaching émotionnel et moral des nouveaux entrepreneurs.
2022-DP-43	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention d'adhésion aux services du Pôle Économique avec Mme Audrey LAPORTE - Activité : Traductrice.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PRENDRE ACTE** de l'ensemble des décisions telles que présentées, prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2020-07-16-D21 en date du 16 juillet 2020 et n° 2022-03-15-D302 du 15 mars 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 28 SEP. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Opérations d'Ordre Non Budgétaire et
Décision Modificative n°1 du Budget
Principal.**

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D489

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (éees) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président explique également que les régularisations sur l'actif sont réalisées suite à la fusion des 3 Communauté de communes dans le but d'harmoniser la politique d'amortissement de la nouvelle communauté au vu des durées nouvellement délibérées.

	Compte	Montant
Débit	2132	516 404
Crédit	1068	516 404

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 suivante pour le budget principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-40 : Energie - Électricité	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6182-020 : Documentation générale et technique	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	209 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	209 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	53 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	53 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6512-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6521-95 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	83 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	113 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	209 500.00 €	209 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	120 947.83 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	120 947.83 €	0.00 €	0.00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 000.00 €
R-1321-48-95 : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE ST JACQUES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 792.35 €
R-1322-48-95 : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE ST JACQUES	0.00 €	0.00 €	11.95 €	0.00 €
R-1323-48-95 : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE ST JACQUES	0.00 €	0.00 €	32.99 €	0.00 €
R-1327-34-70 : REHABILITATION ANCIENNE GENDARMERIE ESTAING	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 500.00 €
R-1327-48-95 : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE ST JACQUES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	179 978.42 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	44.94 €	273 270.77 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
D-202-49-820 : PLANIFICATION URBANISME	0.00 €	287 278.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-47-90 : ETUDES	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	302 278.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-21-830 : ESPACES NATURELS SENSIBLES	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-33-822 : INVESTISSEMENT VOIRIE	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	403 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	826 225.83 €	44.94 €	826 270.77 €
Total Général		826 225.83 €		826 225.83 €

Une abstention de Madame Sylvie TAQUET-LACAN.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal ;
- AUTORISE la réalisation des Opération d'Ordre Non Budgétaire énoncées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Décision Modificative n°1 du Budget
Annexe Zone des Glèbes.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D490

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 suivante pour le budget annexe Zone des Glèbes :

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015-90 : Terrains à aménager	0.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133-90 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	230 000.00 €
R-7015-90 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	460 000.00 €	0.00 €	460 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-3351-90 : Terrains	0.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-3355-90 : Travaux	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-3555-90 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	230 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	230 000.00 €
Total Général		690 000.00 €		690 000.00 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Zone des Glèbes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Décision Modificative n°1 du Budget
Annexe Enfance.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D491

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 suivante pour le budget annexe Enfance :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63513-60 : Autres impôts locaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-60 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7552-60 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	65 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-60 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	1 243.04 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	1 243.04 €	0.00 €	0.00 €
R-021-60 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
R-10222-60 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	396 410.96 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	396 410.96 €
R-1322-60 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-1323-60 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	180 000.00 €
R-1328-60 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	540 500.00 €
R-1341-60 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 020 500.00 €
R-1641-60 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	350 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	350 000.00 €
D-2141-60 : Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	285 084.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	285 084.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-60 : Constructions	0.00 €	2 110 752.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 110 752.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	285 084.08 €	2 111 995.04 €	0.00 €	1 826 910.96 €
Total Général		1 891 910.96 €		1 891 910.96 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Enfance ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022



**Par déléation,
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Décision Modificative n°1 du Budget
Annexe Zone de Lioujas 2**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D492

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 suivante pour le budget annexe Zone de Lioujas 2 :

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	116 283.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	116 283.55 €	0.00 €	0.00 €
D-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	68 054.02 €	0.00 €	0.00 €
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 054.02 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	68 054.02 €	0.00 €	68 054.02 €
D-678-90 : Autres charges exceptionnelles	48 229.53 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	48 229.53 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773-90 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 054.02 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 054.02 €
Total FONCTIONNEMENT	48 229.53 €	184 337.57 €	0.00 €	136 108.04 €
 INVESTISSEMENT				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0.00 €	68 054.02 €	0.00 €	0.00 €
R-3555-90 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 054.02 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	68 054.02 €	0.00 €	68 054.02 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	68 054.02 €	0.00 €	68 054.02 €
Total Général		204 162.06 €		204 162.06 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Zone de Lioujas 2 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022

**Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Régularisation et durées des
amortissements du budget annexe Maison de
la Vigne**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D493

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens (immobilisations) et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Monsieur le Président précise qu'il convient de mettre en place les amortissements sur le budget annexe maison de la vigne.

Il propose d'appliquer les règles d'amortissement suivantes :

- L'amortissement est linéaire
- L'annuité d'amortissement n'est pas arrondie. La régularisation de centimes éventuelle se fait à la dernière annuité
- L'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice (même si le bien est vendu). Il en est de même pour les subventions d'équipement.

IMMOBILISATION	Compte	DUREE (en année)	Valeur d'acquisition
Biens de faible valeur ou de consommation très rapide	2156... / 2157... / 2158... / 218...	1	≤ 500 € HT
Logiciels, site internet et autres immobilisations incorporelles	205... / 208...	2	
Matériel informatique	2183	3	
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	2031 / 2033	5	
Matériel classique, technique et de bureau électrique ou électronique	21568 / 21578 / 2158 / 2183 / 2184 / 2188 / 2181	6	Entre 500 € et 1000 € HT
Camions et véhicules industriels	21561 / 21571 / 2182	6	
Voitures et véhicules légers	21561 / 21571 / 2182	8	
Autre matériel, mobilier et équipement	21568 / 21578 / 2158 / 2183 / 2184 / 2188 / 2181	10	> 1000 € HT
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121 / 21721	15	
Bien immobilier à usage modéré (productif de revenus sauf affecté à l'usage du public ou à un service public administratif)	2132 / 2142 / 21732 / 21742	30	

Monsieur le Président explique également que les régularisations sur l'actif sont réalisées suite à la fusion des 3 Communauté de communes dans le but d'harmoniser la politique d'amortissement de la nouvelle communauté au vu des durées nouvellement délibérées.

Il convient d'effectuer le transfert de l'actif du bien du budget principal au budget annexe maison de la vigne, avec un certificat administratif et également de réaliser les Opérations d'Ordre Non Budgétaire suivantes :

	Compte	Montant
Débit	1068	516 763,15
Crédit	28132	516 404
	21568	359,15
Crédit	1068	285 264,84
Débit	13911	183 781,64
	13912	46 861,27
	13913	54 621,93

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** les règles et les durées d'amortissement présentées ci-dessus, applicables pour le budget annexe maison de la vigne ;
- **AUTORISE** la réalisation des Opération d'Ordre Non Budgétaire énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

20 SEP. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Décision Modificative n°1 du Budget
Annexe Maison de la Vigne.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D494

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Monsieur le Président propose la décision modificative n°1 suivante pour le budget annexe Maison de la Vigne :

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-95 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	1 987.10 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 987.10 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-95 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	36 888.96 €	0.00 €	0.00 €
R-777-95 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 376.06 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	36 888.96 €	0.00 €	20 376.06 €
R-7552-95 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budge	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 500.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	8.00 €	0.00 €	18 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	38 876.06 €	0.00 €	38 876.06 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-95 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	13 127.26 €	0.00 €	0.00 €
D-13912-95 : Régions	0.00 €	3 347.23 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-95 : Départements	0.00 €	3 901.57 €	0.00 €	0.00 €
R-28132-95 : Immeubles de rapport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 888.96 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	20 376.06 €	0.00 €	36 888.96 €
D-1321-95 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	393 817.80 €	0.00 €	0.00 €
D-1322-95 : Régions	0.00 €	100 417.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1323-95 : Départements	0.00 €	117 047.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-95 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	359.15 €	0.00 €	0.00 €
R-1311-95 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	393 817.80 €
R-1312-95 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 417.00 €
R-1313-95 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	117 047.00 €
R-21318-95 : Autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	359.15 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	611 648.95 €	0.00 €	611 648.95 €
D-2031-95 : Frais d'études	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-95 : Immeubles de rapport	0.00 €	11 512.90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	11 512.90 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	648 529.91 €	0.00 €	648 529.91 €
Total Général		687 405.97 €		687 405.97 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Maison de la Vigne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Apport en compte courant d'associés
SAS Métha Causse Territoire.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D495

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 3

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (éees) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-9, L4211-1, L5214-16 et L2253-1,

Vu la délibération du 18 juin 2020 n° 2020-06-18-D09 fixant les conditions de participation de la communauté de communes à la SAS Métha Causse Territoire,

Vu la délibération du 6 août 2020 n°2020-08-06-D14, désignant les délégués de la communauté de communes à la SAS Métha Causse Territoire,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la SAS Métha Causse Territoire réunie le 4 juillet 2022,

Il est proposé de faire évoluer la participation de la Communauté de communes à hauteur de 40 000 euros en apport en compte courant d'associés.

Le versement sur le compte courant d'associés permet de financer les études nécessaires à l'ingénierie du projet.

Madame Elodie GARDES, Monsieur Eric PICARD et Monsieur Georges ESCALIE ne prennent pas part aux votes.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement en compte courant d'associés de 40 000 euros sur le compte de la SAS Métha Causse Territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP 2022

Par déléguation :
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Construction d'une crèche à Espalion :
plan de financement et demande de
subventions.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D496

Rapporteuse : Madame Elodie GARDES.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENO à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Pour mémoire, Monsieur le Président rappelle que la décision de construire une nouvelle crèche pour le bassin de vie d'Espalion, a été prise lors du conseil du 31 janvier 2022. Cette nouvelle structure sera adaptée aux besoins actuels notamment en nombre de places nécessaire ainsi qu'aux normes les plus récentes (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage).

L'équipe de maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur le projet. Il concilie la crèche d'une capacité minimale de 50 places et du Relais Petite Enfance délocalisé temporairement dans une salle du gymnase intercommunal.

L'enveloppe budgétaire de l'opération est évaluée à 2 658 960 € H.T.

plan de financement de septembre 2022					
	RECETTES	%	DEPENSES en €HT		%
CAF	950 000	35,73			
Etat 2022	200 000	7,52	Achat terrain - notaire	294 000	11,06
Etat 2023	200 000	7,52	AMO + MO	118 960	4,47
Département	240 000	9,03	frais annexes (SPS, CT, AO,...)	35 000	1,32
Région	100 000	3,76	travaux	1 991 000	74,88
MSA	50 000	1,88	autres aménagement	190 000	7,15
Auto financement	918 960	34,56	Imprévis	30 000	1,13
	2 658 960	100		2 658 960	100

Initialement, seul le projet de crèche avait été estimé. Aujourd'hui, l'AVP concerne la construction d'un bâtiment qui intègre :

- une crèche : capacité nominale de 50 places pouvant accueillir jusqu'à 58 enfants (règle nationale du « surnombre » – 115%),
- un Relai Petite Enfance, actuellement accueilli dans une salle du gymnase intercommunal.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CAF (35,73 %)	950 000 €
- Etat 2022 (7,52 %)	200 000 €
- Etat 2023 (7,52 %)	200 000 €
- Région (3,76 %)	100 000 €
- Département (9,03 %)	240 000 €
- MSA (1,88 %)	50 000 €
- Autofinancement (34,56 %)	918 960 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions auprès des cofinanceurs potentiels et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Aide à l'habitat Commune d'Espalion
– Attribution d'une subvention à M. Christian
CAVIALE, propriétaire occupant.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D497

Rapporteuse : Madame Elodie GARDES.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2019-06-17-D15 concernant les Aides Communautaires pour l'Amélioration de l'Habitat – Centre Bourg Espalion,

Vu la Délibération de la Communauté de Communes n°2022-03-15-D324 portant Aide à l'habitat, commune d'Espalion, principe d'intervention financière de la communauté de communes pour les propriétaires bailleurs,

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'Etude Centre-Bourg réalisée par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en 2018 et 2019, un des volets importants d'actions à mener porte sur l'amélioration de l'habitat.

Aussi, une action globale de soutien à cette amélioration a été élaboré. Elle se traduit par un dispositif d'aides financières pouvant être accordées dans le cadre de l'opération « Habitat à Espalion » concernant un périmètre d'intervention dans le centre bourg d'Espalion. Ce dispositif, repris dans un guide des aides, prévoit une intervention de la communauté de communes.

Des aides peuvent ainsi être accordées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs, en fonction du nombre de personnes composant le foyer et des ressources des ménages.

Pour ces programmes, les aides de l'ANAH, de la CCCLT et de la Commune d'Espalion se cumulent. Les aides de la Communauté de Communes sont cependant conditionnées par des aides apportées par la Commune d'Espalion.

Le montant de la subvention de la Communauté de Communes correspond à 5% du montant hors taxe accordé par l'ANAH, dans la limite de 1 250€ par dossier dans le cas d'un propriétaire occupant.

Le 27 juillet 2022, la Commune d'Espalion a accordé une subvention de 10% du montant accordé par l'ANAH au titre du programme « Propriétaire Occupants » pour la rénovation énergétique du logement de monsieur Christian CAVIALE, situé 9 rue Pierre Monteil 12500 Espalion. Ce montant correspond à 1 348€, le montant de l'ANAH s'élevant à 13 476€.

La part de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, correspondant à 5% du montant attribué par l'ANAH, s'élève donc à 674€.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement du montant de 674€ à M. Christian CAVIALE au titre des aides à l'habitat pour les propriétaires occupants ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Aide à l'habitat Commune d'Espalion
– Attribution d'une subvention à M. Charles
POUX, propriétaire occupant.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D498

Rapporteuse : Madame Elodie GARDES.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2019-06-17-D15 concernant les Aides Communautaires pour l'Amélioration de l'Habitat – Centre Bourg Espalion,

Vu la Délibération de la Communauté de Communes n°2022-03-15-D324 portant Aide à l'habitat, commune d'Espalion, principe d'intervention financière de la communauté de communes pour les propriétaires bailleurs,

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'Etude Centre-Bourg réalisée par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en 2018 et 2019, un des volets importants d'actions à mener porte sur l'amélioration de l'habitat.

Aussi, une action globale de soutien à cette amélioration a été élaborée. Elle se traduit par un dispositif d'aides financières pouvant être accordées dans le cadre de l'opération « Habitat à Espalion » concernant un périmètre d'intervention dans le centre bourg d'Espalion. Ce dispositif, repris dans un guide des aides, prévoit une intervention de la communauté de communes.

Des aides peuvent ainsi être accordées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs, en fonction du nombre de personnes composant le foyer et des ressources des ménages.

Pour ces programmes, les aides de l'ANAH, de la CCCLT et de la Commune d'Espalion se cumulent. Les aides de la Communauté de Communes sont cependant conditionnées par des aides apportées par la Commune d'Espalion.

Le montant de la subvention de la Communauté de Communes correspond à 5% du montant hors taxe accordé par l'ANAH, dans la limite de 1 250€ par dossier dans le cas d'un propriétaire occupant.

Le 27 juillet 2022, la Commune d'Espalion a accordé une subvention de 10% du montant accordé par l'ANAH au titre du programme « Propriétaire Occupants » pour la rénovation énergétique du logement de Monsieur Charles POUX, situé 5 Avenue de Calmont 12500 Espalion. Ce montant correspond à 1 950€, le montant de l'ANAH s'élevant à 19 500€.

La part de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère correspondant à 5% du montant attribué par l'ANAH, s'élève donc à 975€.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement du montant de 975€ à M. Charles POUX au titre des aides à l'habitat pour les propriétaires occupants ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Louis Montarnal', is written across the page.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP 2022

**Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : **ANNULE ET REMPLACE** délibération
N°2022-06-20-D470 Achat / Vente terrain
Commune de Gabriac / Communauté de
Communes.

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D499

Rapporteur : Monsieur Bernard SCHEUER.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Cette délibération annule et remplace la n° 2022-06-20-D470 reçue en préfecture le 27/06/2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-06-20-D470 du 20 juin 2022, portant Achat / Vente terrain Commune de Gabriac / Communauté de Communes.

Suite au passage du géomètre dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Ceyrac, une régularisation de l'emprise foncière doit être faite.

La Commune de Gabriac cède 1 712 m² issu de la parcelle 323 section G, à la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère.

La Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, cède la parcelle 324 section G d'une surface de 4 750 m², à la Commune de Gabriac.

Les frais de notaires seront pris en charge par moitié entre les deux structures.

Maître Nathalie ARAGON, notaire à Espalion, sera chargée de réaliser les formalités administratives.

La Commune de Gabriac reversera une soulte de 3038,00 € (Au prix de 1 € le m² correspondant à l'achat de l'ancienne Communauté de Communes Bozouls-Comtal) à la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à la commune de Gabriac 1712 m² de terrain au prix de 1712,00 € ;
- **APPROUVE** la vente à la commune de Gabriac 4750 m² de terrain au prix de 4750,00 € ;
- **ACTE** le paiement d'une soulte d'un montant de 3038,00 € par la commune de Gabriac ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision et notamment les actes authentiques de vente/échange à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. L. Montarnal', is written across the page.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Composition de la commission locale
de gestion du bien UNESCO – Chemin de St
Jacques de Compostelle.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D500

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CALMELLY.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (éees) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 juin 2017, fixant la première composition de la commission,

Vu l'inscription du tronçon de sentier « St Côte d'Olt – Estaing » au patrimoine mondial de l'UNESCO, bien en série n°868.

Monsieur le Président rappelle que le GR 65 est identifié comme un des éléments majeurs de valorisation touristique du territoire. Une partie du tronçon sur le territoire de la Communauté est classé bien patrimoine mondial (de St Côte à Estaing) et bénéficie d'un suivi spécifique d'une commission qui se réunit tous les 4 à 5 ans. Au niveau local, une commission doit être constituée et doit être composée de l'Etat, de l'ACIR et des représentants du territoire.

Une première délibération a été prise en 2017 mais compte tenu des élections intervenues entre temps, il est important de la formaliser à nouveau et de cibler les fonctions et non les noms des membres locaux.

Il est proposé que cette commission soit constituée pour ce qui relève de ses représentants locaux :

- Du Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- Du Président de la Commission tourisme de Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- Des maires de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère représentant les communes de Saint Come D'Olt, Espalion, Bessuejols, Sébrazac et Estaing situées sur la partie classée à l'UNESCO, ainsi que des maires des communes de Golinhac et Espeyrac, largement partie prenante des actions autour du chemin de St Jacques,
- Du Président de l'association « Sur les Pas de St Jacques ».

La commission pourra s'appuyer sur les personnels techniques compétents.

Pour rappel, une des missions de cette commission est la gestion du tracé du GR 65 (en matière d'évolutions, d'ajustements, d'améliorations notamment concernant la sécurité, la qualité paysagère et le confort) ainsi que la réflexion autour du plan de gestion et du périmètre de la « zone tampon » (limites physiques autour du linéaire permettant de conserver un espace de vue et de ne pas porter atteinte à la valeur universelle exceptionnelle du bien).

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE la composition de la commission locale de gestion du bien UNESCO tronçon du chemin de St Jacques inscrit au titre du bien en série n°868 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022
Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Adhésion ADAT Agence
Départementale de l'Attractivité et du
Tourisme.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D501

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CALMELLY.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEHGE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle que fin du premier trimestre 2022, l'ADT (Agence de Développement Touristique) a grandi et évolué pour devenir l'ADAT (Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme) qui regroupe aussi Aveyron Ambition Attractivité (Fabriqué en Aveyron), l'Aveyron recrute et Accueil Médecins Aveyron.

Le rôle de l'ADAT est de concourir à la préparation et mettre en œuvre la politique en matière d'attractivité et de tourisme du Département de l'Aveyron. Son action se veut transversale et concerne tous les domaines qui font l'attractivité du département : économique, sociale et résidentielle.

L'Agence est organisée autour de 3 pôles clients : Grand Public, Entreprises et Territoires réseaux, épaulés par deux pôles ressources : Marketing Communication et Systèmes d'Information et

d'Observation. Cette structuration permet de travailler au plus près de ses cibles afin de construire et mettre en œuvre des actions efficaces.

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'ADAT qui est composé de plusieurs collèges dont le Collège n°2, représentant les groupements de Communes composant le Département de l'Aveyron. Il indique que le montant de la cotisation pour 2022 est de 50 euros.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion à l'ADAT, Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme**
- **APPROUVE le versement annuel d'une cotisation ;**
- **APPROUVE le paiement de la cotisation de 50€ pour 2022 ;**
- **DESIGNE Monsieur Nicolas BESSIERE comme représentant de la Communauté de Communes ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 28 SEP. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Saison culturelle 2022-2023 – plan de
financement.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D502

Rapporteuse : Madame Sylvie TAQUET-LACAN.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente la sixième saison culturelle de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère. Il rappelle que la priorité est de permettre au plus grand nombre de spectateurs d'accéder aux propositions artistiques. De plus, l'ensemble des représentations et animations est réparti sur une majorité des communes du territoire ce qui contribue à favoriser le lien social et la pratique culturelle tout en dynamisant l'attractivité et la cohésion du territoire.

Comme chaque année, cette nouvelle programmation permet la sensibilisation du public aux différentes esthétiques. Les nombreuses actions de médiation mises en place ainsi que le développement de l'éducation artistique et culturelle, notamment auprès des scolaires, occupent une forte place dans la programmation. Une nouvelle fois, l'intercommunalité maintient les axes principaux de sa politique culturelle.

La saison culturelle 2022-2023 propose quatre résidences de création avec sorties de résidence et présente 14 spectacles pour 29 représentations (13 représentations tout public, 16 scolaires) et 4 projections de films sur 14 communes du territoire.

La communauté de communes poursuit son partenariat avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Montant dépenses :	85 000 € HT
- Montant recettes :	
- Conseil départemental :	12 500 €
- Conseil régional :	42 500 €
- Billetterie :	7 000 €
- Autofinancement :	23 000 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **VOTE le budget prévisionnel de la saison culturelle 2022-2023 ;**
- **APPROUVE le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, notamment les contrats de cession avec les producteurs de spectacles ;**
- **MANDATE le Président pour déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Aveyron et du Conseil Régional Occitanie et l'autorise à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le
Pour copie conforme,
Le Président,

28 SEP. 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Subventions aux associations pour
l'année 2022 / Sport.**

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 2022-09-26-D503

Rapporteur : Monsieur Pierre PLAGNARD.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre de vacances « Les Portes des Monts d'Aubrac » – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Philippe BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine DRUON à Éric PICARD, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Luc CALMELLY, Marielle FERAL à Sylvie TAQUET-LACAN, Simon GRIMAL à Sébastien COSTES, Marina LACAZE à Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES à Jean-Louis MONTARNAL, Guillaume SEPTFONDS à Michel SABLÉ.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR supplée par Patricia NOEL, Nathalie COUSERAN supplée par Philippe BRUNET.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Trial de Saint Mamet	Epreuve du championnat de France de Trial	Association	3 500 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de subvention de 3500 € à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessous ;

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Trial de Saint Mamet	Epreuve du championnat de France de Trial	Association	3 500 €

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président

28 SEP 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».